

## Communiqué de presse

Montreux, le 13 mars 2020

## Covid19 : la Municipalité prend des mesures pour assurer le service public et protéger ses employés

La Municipalité de Montreux tient tout d'abord à exprimer ses meilleurs sentiments à toutes les personnes et familles touchées dans leur santé. Dès le début de cette pandémie, elle a mis en place un suivi, puis une cellule de crise afin de pouvoir analyser et préparer les décisions et réponses à apporter à cette situation exceptionnelle, en partenariat étroit avec les autorités fédérales, cantonales et régionales concernées.

Dans ce cadre, elle a notamment validé le plan d'action qui permettra à l'administration de continuer à fonctionner au service de la population au cas où l'épidémie du Covid19 devait atteindre le personnel communal. Les objectifs de ce plan sont à la fois de protéger le personnel et de garantir la bonne exécution des tâches essentielles de service public assurées par la Commune, notamment en développant les possibilités de télétravail.

Elle suit également étroitement la situation des organisateurs des manifestations montreusiennes et de l'ensemble des partenaires des entreprises touristiques et d'accueil de notre commune, en regard des décisions qui ont dû être prises et de celles à venir.

La Municipalité invite la population à suivre les conseils et directives déterminés par l'Office fédéral de la santé publique et les services cantonaux concernés :

<u>www.ofsp-coronavirus.ch</u> Infoline OFSP: +41 58 463 00 00 www.vd.ch/coronavirus Permanence du Canton: 0800 316 800

tous les jours de 8h à 20h

Concernant les éventuelles annulations de manifestations, consulter le site internet de la Commune : <a href="https://www.montreux.ch/aqenda">www.montreux.ch/aqenda</a>, ainsi que les sites des organisateurs.

La Municipalité